



Apave Exploitation France  
Organisme notifié sous le N° 0082

DEMANDEUR :

**SPRINTE SAS**  
8 Route du Barrage  
07250 LE POUZIN

## ATTESTATION D'EXAMEN UE DE TYPE N° 0082-IV-A-0441 N-06-2024 Rev00

(issue du transfert de l'attestation 0060-IV-A-125-P-04-2018 Rev01)

**Cette attestation d'examen UE de type est délivrée au demandeur en application du point 6 de l'annexe IV-A Module B de la Directive 2014/33/UE du 26 Février 2014 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux ascenseurs.**

Composant de sécurité : Système de détection et d'activation  
Sous-système intervenant dans la protection contre le mouvement incontrôlé de la cabine (UCMP).

Type et/ou dénomination commerciale : ASP 116 EVOLUTION

Nom et adresse du fabricant : SPRINTE SAS – 8 Route du Barrage – 07250 LE POUZIN

Date de délivrance : 05 juin 2024

Date limite de validité : 04 juin 2029

Référence(s) dossier(s) : Apave – T240031020  
Dossier – SPRINTE SAS – ARMOIRE ASP 116 EVOLUTION EN TANT QUE SOUS SYSTEME CONTRE LE MOUVEMENT INCONTROLÉ DE LA CABINE (UCM)

Caractéristiques techniques : Voir Annexe à l'attestation (3 pages numérotées de 1 à 3)

Résultats des essais : Le composant de sécurité répond aux exigences de sécurité de la directive 2014/33/UE qui lui sont applicables.

Rennes, le 05 juin 2024

ACCREDITATION COFRAC N° 3-2016 - INSPECTION  
Liste des sites accrédités et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Par délégation de la direction générale  
d'Apave Exploitation France

Validation électronique

**Note :**

Conformément au point 7 du paragraphe A de l'annexe IV de la Directive 2014/33/UE, le demandeur s'engage à informer l'organisme notifié de toutes modifications même mineures, qu'il a apportées ou qu'il envisage d'apporter au composant de sécurité approuvé, y compris de nouvelles extensions ou variantes non précisées au dossier technique initial.

Cette attestation est fournie au demandeur en deux exemplaires en langue française ; toute traduction doit être jointe à l'attestation originale qui seule fait foi.

Aucun duplicata ne sera délivré.

# ATTESTATION D'EXAMEN UE DE TYPE N° 0082-IV-A-0441 N-06-2024 Rev00

## ANNEXE

---

### **1.0 DOMAINE D'APPLICATION**

La présente attestation couvre les fonctions assurées par le contrôleur ASP 116 EVOLUTION et ses composants associés considérés comme une fonction sous-système dans la protection contre les mouvements incontrôlés de la cabine (UCMP).

Les solutions couvertes par l'attestation s'appliquent aux ascenseurs de type électrique ou hydraulique.

### **2.0 LABORATOIRE DE TEST**

Simulateur vertical  
R&D - SPRINTÉ SAS.  
8 Route du Barrage  
07250 LE POUZIN

### **3.0 REFERENTIEL DE CONCEPTION**

#### **Directive 2014/33/UE**

- Annexe I \_ Exigences essentielles de sécurité et de santé
- Annexe III \_ Liste des composants de sécurité

#### **Normes Harmonisées prises en référence :**

- EN 81-20 (2020)
- EN 81-50 (2020)

#### **Dossier de conception :**

- Dossier – SPRINTÉ SAS – ARMOIRE ASP 116 EVOLUTION EN TANT QUE SOUS SYSTEME CONTRE LE MOUVEMENT INCONTROLÉ DE LA CABINE (UCM)

#### **Rapport :**

- Rapport de vérification initiale APAVE n° 17.201.EGC.24265.00.N.001.HALE.005
- Rapport de vérification REV 01 APAVE n° R12146097-001-1
- Rapport de vérification REV 02 APAVE n° 134115063-001-1

## ATTESTATION D'EXAMEN UE DE TYPE N° 0082-IV-A-0441 N-06-2024 Rev00

### ANNEXE

---

#### **4.0 DESCRIPTION DE LA FONCTION DU SOUS SYSTEME COMPRENANT LE SYSTEME DE DETECTION ET D'ACTIVATION:**

La fonction du sous-système intervenant dans la protection contre les mouvements incontrôlés de la cabine pour les ascenseurs (électriques ou hydrauliques) équipés d'une fonction de nivelage, d'iso nivelage ou de pré-ouverture des portes est assurée par un dispositif de détection et un dispositif d'activation.

La liste des éléments associés à la validation de la solution technique est mentionnée au chapitre 7.0 du présent certificat.

La fonction de détection est assurée par 3 capteurs ILS contrôlant la position de la cabine dans la zone définie au § 5.3.8.1 de la norme EN 81-20. Deux capteurs sont reliés aux entrées d'un relais de sécurité et un capteur relié à la carte 211 SP.

La fonction d'activation du dispositif d'arrêt est assurée au travers d'un relais de sécurité.

Le présent certificat ne prend pas en compte, le raccordement ainsi que le traitement du signal donné en sortie du relais de sécurité.

#### **5.0 TEST CYCLIQUE POUR ASCENSEURS HYDRAULIQUES**

La vérification du bon fonctionnement des soupapes intervenant au niveau de la protection contre le mouvement incontrôlé de la cabine est assurée par la carte ASP116 au travers d'un test automatique mensuel.

Les conditions de vérification sont définies dans le manuel d'utilisation pour ascenseurs hydrauliques (B-DP-13-002-07 V4.25 04-2021) et versions supérieures.

#### **6.0 DISTANCE DE DETECTION ET TEMPS DE REPONSE DU SOUS- SYSTEME**

La distance du palier à partir de laquelle le mouvement incontrôlé est détecté par le sous-système est de **175 mm\***.

Le temps de réponse du sous-système une fois le mouvement incontrôlé détecté est de **35,5 ms**.

*\*en montée ou en descente sous couvert d'une correcte installation de l'aimant*

## ATTESTATION D'EXAMEN UE DE TYPE N° 0082-IV-A-0441 N-06-2024 Rev00

### ANNEXE

---

#### **7.0 CARACTERISTIQUES DES COMPOSANTS**

##### **7.1. Système de détection**

Type	Fabricant	Référence
Capteur ILS	CELDUC	PC3A2330
Carte électronique	SPRINTE	Carte 211SP

##### **7.2. Système d'activation**

Type	Fabricant	Certificat d'examen de type	Organisme notifié
Module de sécurité	PIZZATO	No.340	IMQ(0051)

#### **8.0 VERIFICATION AVANT LA MISE EN SERVICE – INSPECTION PERIODIQUE**

Les conditions de vérification périodique ou avant mise en service doivent être réalisées conformément aux prescriptions constructeur indiquées dans les manuels d'installation ci-dessous :

- Pour les ascenseurs électriques : B-DP-13-006-10 V5-23 du 10 -2019 et versions supérieures
- Pour les ascenseurs hydrauliques : B-DP-14-005-07 V4-23 du 10-2019 et versions supérieures

#### **9.0 COMMENTAIRES**

##### **9.1. REALISATION DE MODIFICATION**

- Toute modification apportée au produit cité dans la présente attestation doit être signalée à l'organisme notifié qui décidera seul des actions à tenir.

##### **9.2. REGLES D'UTILISATION DE L'ATTESTATION**

- Le numéro de délivrance ne peut être utilisé que pour les solutions décrites dans le présent certificat.

##### **9.3. PROCEDURES D'EVALUATION DE LA CONFORMITE AU TYPE**

- La conformité au type du composant de sécurité décrit dans la présente attestation doit être assurée par l'une des procédures décrites au chapitre III article 15 de la directive 2014/33/UE du 26 février 2014.